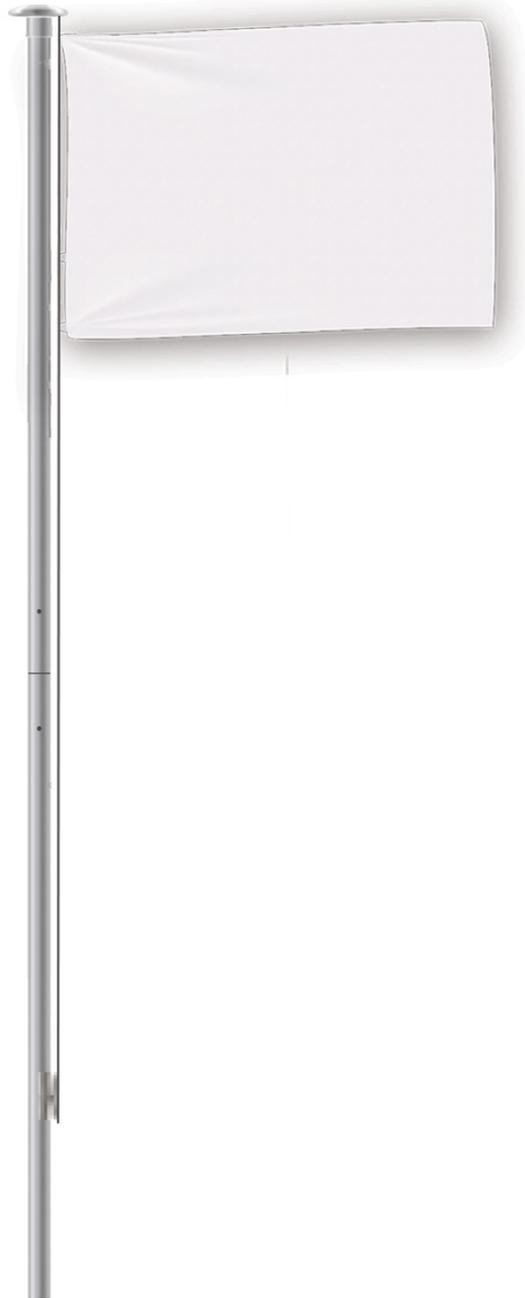


Mât renforcé ALU Best 5 et Best 6

mât aluminium 5,20m et 6,20m



Les mâts renforcé en aluminium anodisé sont cylindriques et sont livrés avec pommeaux, poulie, taquet, drisse synthétique. Ils sont très résistants, livrés en 2 et donc faciles à transporter.

Caractéristiques

- Mât aluminium cylindrique 63mm de diamètre, 3,2mm d'épaisseur
- Mât en 2 parties de 2 ou 3 mètres en fonction du modèle choisi
- Embase T à sceller fournie
- Résiste à des vents de 90 km/h
- Disponible en 5,20m ou 6,20m de hauteur

Le + produit

- S'adapte à votre communication : de 60x90cm à 160x300cm

Média recommandé

- Maille drapeau classique ou
- Maille drapeau renforcée

Mât renforcé ALU Best 5 et Best 6

mât aluminium 5,20m et 6,20m



Diamètre du mât :

Diamètre du mât 63mm
Épaisseur interne du mât : 3,2mm

Accessoires fournis :

Embase T avec fourreau pour mât
Pommeau
drisse
taquet

Instructions de montage pour mat alu 5m et 6m

Réaliser un massif béton et couler l'embase à mi-hauteur dans le béton

Temps de durcissement environ 7 jours

Assembler votre mât et enfilez-le dans son support

Dimensions préconisées :

Réserve de béton = 1100 x 400 x 400 mm

RECOMMANDATIONS :

LORS DU CHANGEMENT DU DRAPEAU, PROCÉDER COMME SUIT :

débloquer et dévisser les trois écrous supérieurs, ne pas débloquer les autres écrous pour ne pas modifier le réglage du mât.

coucher le mât avec précaution pour ne pas endommager la potence.

enlever les deux bouchons en plastique sur la potence ; vérifier l'état des bouchons (à changer au minimum 1 à 2 fois/an) et des roulements ; enlever l'ancien drapeau.

Les différents types de pommeaux sont montés à l'aide des vis fournies.

Par sécurité, nous vous recommandons de coucher les mâts notamment en cas de vents forts, de tempête.

Un mât avec un drapeau en mauvais état et/ou dont les dimensions ne sont pas adaptées à sa hauteur, subit des pressions mal réparties sur toute sa hauteur et risque de se fragiliser et de se casser.

Nous vous rappelons que les enseignes, mâts et affichages publicitaires dépendent de la réglementation locale. Nous vous recommandons de demander une autorisation préalable d'implantation de mâts auprès de la mairie du site concerné.

Il vous appartient de déclarer à votre compagnie d'assurance l'implantation des mâts.

